TRACTATUS

DE HYPOPIO

AUCTORE (anno 1785)

JOANNE-CLAUDIO PANCIN

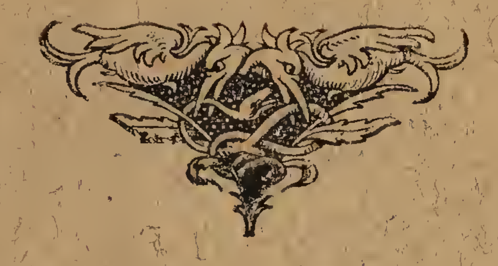
Medicinæ et Botanicæ professore in Universitate Avenionensi.

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après le manuscrit

AVEC INTRODUCTION HISTORIQUE

Par le Docteur P. PANSIER, d'Avignon



PARIS

MALOINE, EDITEUR

23, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 23

1901

TRACTATUS
DE HYPOPIO

AUCTORE (anno 1785)

JOANNE-CLAUDIO PANCIN

Medicinæ et Botanicæ professore in Universitate Avenionensi.

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'après le manuscrit

AVEC INTRODUCTION HISTORIQUE

Par le Docteur P. PANSIER, d'Avignon



PARIS
MALOINE, ÉDITEUR
23, PLACE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE, 23
1901

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Les manifestations oculaires de l'Hystérie. Paris, Alcan, 1892, in-8°, avec planches en couleur.

Traité de l'Œil artificiel. Paris, Maloine, 1895, in-12, avec figures.

Traité d'Électrothérapie oculaire. Paris, Maloine, 1896, in-12, avec figures.

(En collaboration avec A. Pamard.) Les œuvres de P.-F.-B. Pamard, chirurgien oculiste (1723-1793), éditées pour la première fois d'après ses manuscrits. Paris, Masson, 1900, in-8°, avec sept planches en phototypie.

(En collaboration avec C. Laborde et H. Teulié.) Le Compendil de Bienvenu de Jérusalem pour la douleur et maladies des yeux. Edition française, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris (xve siècle), suivi de la version provençale, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Bâle (xiiie siècle). Paris, Maloine, 1901, in-8°, avec deux planches en phototypie.

Histoire des Lunettes. Paris, Maloine, 1901, in-8°, avec figures et 6 planches en phototypie.

Les Médecins d'Avignon a l'Académie de Vaucluse en 1801 (J.-C. Pancin, 1743-1808 ; J.-B. Antoine Pamard, 1763-1827). Avignon, F. Seguin, 1901, in-8°, avec deux planches en phototypie.

Congregatio sive liber de oculis quem compilavit Alcoati (1159), publié pour la première fois d'après les manuscrits des Bibliothèques de Metz et d'Erfurt, avec introduction sur l'histoire des oculistes arabes. (*Paraîtra en 1902.*)

INTRODUCTION

I

BIOGRAPHIE DE J.-C. PANCIN

Jean-Claude Pancin naquit à L'Isle-sur-Sorgue vers 1743 ; il commença son éducation médicale à Montpellier, où il présente, en mars 1762, une thèse, *pro baccalaureatus gradu consequendo,* intitulée : *De Tertiana.* Nous le trouvons ensuite terminant ses études à Paris ; là, en 1765, il rédige l'*Index plantarum horti regii Parisiensis, sub professore Bernardo de Jussieu.* C'est en 1767 qu'il vient se fixer à Avignon. Il est agrégé à la Faculté le 7 novembre de la même année. Le 13 septembre 1768, il est appelé à professer l'anatomie. Deux ans après, il est chargé du cours de botanique. Pancin fut rappelé trois fois à cet enseignement, en 1774, en 1780, en 1784. En 1787, il abandonne la chaire de botanique pour devenir titulaire de la chaire de médecine jusqu'en 1790 (1).

Pancin fut, en réalité, le dernier professeur de médecine de la Faculté, quoique officiellement Vicary (2) ait été titulaire de la chaire après lui (de 1790 à 1792). Mais nous savons que durant l'année scolaire 1788-1789, la Faculté ne comptait plus qu'un étudiant ; l'année suivante, les cours furent suspendus, faute d'auditeurs. La dernière année, 1790-1791, est marquée par les massacres de la Glacière : professeurs et élèves ont disparu, soit qu'ils se cachent au zèle des patriotes, soit qu'ils aient fui l'inhospitalité du nouveau régime, où, nous raconte Pierre Pamard, « on bourre

(1) Laval, *Histoire de la Faculté de médecine d'Avignon.* Avignon, Seguin frères, 1889, *passim.*

(2) Dominique-Isidore Vicary, de Châteaurenard en Provence, prit sa première inscription à la Faculté de médecine d'Avignon en octobre 1758 ; il est reçu docteur en 1761. Il a été titulaire des chaires de botanique (1768, 1778, 1782), d'anatomie (1787), de médecine (1772, 1790). En 1804, il figure à l'Athénée de Vaucluse comme membre honoraire. Je ne connais de lui rien en dehors de sa thèse : *De lymphae secretione, natura et usu.* Avignon, 1761, 20 pages.

de coups de crosse les honnêtes gens et on les incarcère, mais toujours au nom de la liberté (1) ».

Le 28 août 1792, l'Université d'Avignon remettait entre les mains de la municipalité sa masse d'argent, dernier signe de sa puissance et de son existence.

Pancin fut nommé médecin de l'hôpital vers les dernières années du siècle. Nous le voyons, en 1804, délégué par la Société de médecine pour aller étudier la maladie contagieuse qui sévit dans l'hôpital et les prisons d'Orange, et nommé membre de la commission de vaccine. Il mourut le 19 février 1808.

Pancin fut un modeste et un travailleur : « Il cultivait son art et les lettres dans l'ombre du cabinet et dans une sorte d'obscurité physiologique, nous raconte l'auteur anonyme de sa nécrologie à l'Athénée de Vaucluse. Étranger à toute espèce d'intrigues, exempt de ce charlatanisme de mots et de manières qui constitue le mérite des médecins qui n'en ont point, il attendait chez lui, dans le silence du travail, la confiance que les empiriques attirent à grand bruit. Latiniste érudit, il parlait et écrivait la langue de Cicéron avec une élégance d'expression qui devient plus rare de jour en jour. »

Pancin n'a rien publié, mais a laissé de nombreux manuscrits, dont voici la liste complète :

1° Index plantarum horti regii Parisiensis anno 1765, sub Bern. de Jussieu.
2° Cours de botanique, deux volumes.
3° Journal de mes malades, 1793-94-95.
4° Tractatus de febribus.
5° Mémoire sur les fièvres exanthématiques.
6° Tractatus de morbis pulmonum chronicis.
7° Aphorismi de materia medica.
8° De obstipitate tractatus.
9° Tractatus de hypopio.
10° Recueil de remèdes nouveaux contre les maladies vénériennes proposés par J.-C. Pancin.
11° Catalogus plantarum in horto botanico Avenionensi nascentium, anno 1783.
12° Traité de l'asthme.
13° Du carreau.
14° De l'hydropisie.
15° Remarques sur le cours des maladies de M. de Chirac, un fort vol. in-8°.
16° Duo materiae medicae tractatus, quorum primus gallico idiomate a domino Venel, alter vero latine conscriptus a domino de Sauvages, professoribus illustrissimis in universitate medicinae Monspelliensi, anno 1763. Un fort vol. in-8°.
17° Un volume de discours académiques prononcés par Pancin aux réceptions des docteurs (2).

(1) A Pamard et P. Pansier, *Les œuvres de P.-F.-B. Pamard, chirurgien oculiste (1728-1793), éditées pour la première fois d'après ses manuscrits.* Paris, Masson, 1900, Avignon, F. Seguin, imprimeur.

(2) Tous ces manuscrits se trouvent à la bibliotèque du Musée-Calvet, d'Avignon.

Pancin rapporta de Paris, où il avait suivi les cours de Bernard de Jussieu, le goût et l'amour de la botanique. Nous possédons de lui un volumineux manuscrit (cours de botanique en 2 volumes de 600 pages chacun) qui se lit encore avec intérêt. Mais son œuvre principale, celle à laquelle il travailla toute sa vie, c'est son herbier. Cet herbier précieux, en mourant, il le légua à l'hôpital avec sa riche bibliothèque : *margaritae ante porcos,* son herbier et ses livres gisent à cette heure dans un grenier de l'hôpital, rongés par les vers et les rats.

Nous ne suivrons pas actuellement Pancin dans l'étude de ses ouvrages de médecine, mais nous nous arrêterons un moment sur ses discours académiques, qui vont nous faire revivre la vie de la vieille Faculté.

Reportons-nous cent ans en arrière, et assistons à une séance de réception au doctorat en 1785. Dans l'amphithéâtre de la Faculté, le promoteur prend place sur la chaire magistrale ; le récipiendaire est assis devant lui sur une chaire basse. Le primicier, représentant du légat du pape, siège en face, entouré de tous les docteurs de la Faculté. C'est Pancin qui est le promoteur, revêtu de l'épitoge, coiffé du bonnet carré, qui fait mieux ressortir sa figure monacale douce et paterne, et il prononce son discours sur le rôle du médecin (*de medici officio*) : « Plus la profession d'un ouvrier est utile à l'humanité, plus on demande à cet ouvrier d'adresse et d'habileté ; aussi ne devons-nous pas nous étonner qu'on attende du médecin la connaissance approfondie des sciences, pour remplir dignement la lourde tâche qui lui incombe (1). » Entrant ensuite dans l'examen des diverses doctrines médicales : « Repoussons loin de nous, dit-il, ces doctrines bâtardes et fausses, conçues par des cerveaux maladifs, engendrées par la soif de l'or et des richesses, nourries par l'ignorance, entretenues par l'aveugle crédulité populaire (2). » Ces doctrines bâtardes, auxquelles fait allusion Pancin, ce sont, il nous le dit ensuite, l'uromancie, l'art de reconnaître les maladies à l'inspection des urines, à leur goût, à leur couleur ; l'haematoscopie, qui repose sur le même principe, substituant le sang à l'urine ; la chiromancie, qui est l'apanage des charlatans.

(1) Artis cujuslibet utilitas artificis peritia semper promovetur, et eo peritior desideratur artifex, quo utiliorem profitetur artem. Inde non mirum quod tanta de medico expectent bene docti, tantumque medico injungant adimplendi muneris onus.

(2) Spuriam igitur medici respuimus doctrinam quam putridum concepit cerebrum, malesuada peperit auri fames, crassa nutrix aluit ignorantia, caeca promovit populi credulitas.

Pancin explique ensuite comment les différentes branches de la médecine s'embrassent et se complètent: « L'anatomie d'abord, souillée de sang humain, mais cependant si utile à l'homme : elle déchire les dépouilles mortelles de l'être humain, sans porter l'insulte ni l'outrage dans les corps qu'elle disséque ; elle va chercher dans le cadavre les secrets de la vie ; elle dévoile les arcanes des organes des morts pour en faire naître la guérison des vivants (1). » Pancin passe ainsi en revue la physiologie, la botanique, la chimie, la pathologie et la thérapeutique, montrant le rôle et l'intervention de chaque branche dans la pratique médicale.

Il aborde maintenant des conseils plus pratiques : « Dans votre assiduité au lit des malades, ne prenez jamais votre intérêt pour guide. Ne portez pas envie à la fortune ou au succès de vos confrères, ne méprisez pas leurs travaux. Soyez habile et prudent, modeste et affable; fuyez toute jactance, soyez ami de la concorde. Prenez pour passe-temps l'étude, considérez la science comme votre richesse; que la vertu soit votre noblesse; que l'unique but de votre vie soit le soulagement des malades. Dans le diagnostic des affections, montrez-vous méticuleux; soyez perspicaces dans l'appréciation des symptômes, étudiez avec soin les phénomènes qui ont précédé la maladie et ceux qui l'accompagnent. Dans le pronostic, apportez une sage prudence : ne présagez pas audacieusement de l'avenir, de peur, prophète téméraire, de vous ridiculiser aux yeux de la populace. Ne soyez ni trop optimiste, ni trop pessimiste. N'imitez pas ces médicastres honteux et répugnants, qui, par de trompeuses paroles, font croire à la gravité d'une affection légère, pour se donner ensuite la gloire de la guérison et pouvoir évaluer leurs honoraires à un taux en rapport avec la gravité qu'ils ont faussement prêtée à la maladie. Dans la thérapeutique à apporter à chaque maladie, ne soyez ni trop crédule, ni trop audacieux, ni trop timide. Une grande crédulité expose aux erreurs fréquentes ; trop d'audace, à des tentatives dangereuses ; trop de timidité, à une expectative impuissante. Laissez la crédulité aux stupides matrones, l'audace aux charlatans ambitieux, la timidité aux ignorants (2). »

(1) Hac prima nobis occurret anatomes, humano sanguine cruentata et hominibus amicissima, tristes mortalium exuvias ferro dilacerans, nec in benignos injuriosa manes, mortuorum putrefacta morte vivorum vitam docens et cadaverum sectionibus salutis indicans viam.

(2) Verum dum curandis assidebis aegrotis, nec tui tantum commodi studio ducaris, nec alienae invideas fortunae, nec aliorum arroganter despicias labores.

Nous sommes à la fin du discours ; le massier a apporté les insignes du nouveau docteur : « Je ne veux pas, continue Pancin, que mes paroles retardent plus longtemps le moment de votre triomphe. En vertu des pouvoirs à moi délégués par le chancelier de notre Université, je vous déclare et promulgue docteur en médecine, avec tous les privilèges attachés à ce titre, tant par les souverains pontifes que par les rois et les princes de l'Europe. Et selon la tradition que nous avons reçue de nos ancêtres, je vous remets les insignes de votre nouveau grade. Voici donc que je dépose sur votre tête le bonnet carré orné d'un flocon de pourpre : qu'il vous soit un stimulant pour travailler à l'avancement de la science. A votre doigt je passe l'anneau d'or, en souvenir de celui que l'empereur Auguste passa au doigt de son médecin Musa ; c'est aussi le symbole de l'alliance qui vous attache à la médecine et qui vous rappelle que votre vie doit être consacrée à en accroître la splendeur. Ceignez vos reins de cette ceinture d'or, c'est le lien de la charité qui vous attache au service des malades pauvres. Ces livres que je vous présente, l'un ouvert, l'autre fermé, c'est pour rappeler que si vous devez vous appuyer sur l'expérience des autres, vous devez encore par vous-même étudier les maladies sur le malade (1). »

Sed cautus et prudens, modestus et affabilis, haud amarulentus et ad concordiam facilis, pro deliciis habeas studium, pro divitiis scientias, pro nobilitate virtutem, pro exoptata tui muneris fine aegrotantium salutem.

In eruenda morborum diagnosi sedulus sis et perspicax symptomatum judex ; quae praecesserunt, quæ comitantur accuratius perpendas et dijudices, nec causam quae abest perperam incuses. In declaranda prognosi omnigenam adhibeas prudentiae cautelam, nec unquan de futuris audacter pronuncies, ne saepius irridendum populo te praebeas temerarium prophetam.

.....Medicastrorum solutum respuas morem, qui morbi prericulum mendacibus verbis amplificant, tum ut majorem famam aut uberiorem sibi concedent mercedem dum sanatur aeger, tum ut minori notentur ignominia dum fatis occubuit aegrotans. In praescribenda cujusque morbi therapeia, nec nimis sis credulus, nec nimis audax, nec nimis timidus. Nimia credulitas saepius errat, nimia audacia nimis tentat, nimia timiditas nihil agit. Credulitatem stolidis dimittas mulierculis, audaciam ferinis circulatoribus, timiditatem indoctis humuncionibus.

(1) Verum ne tuum videar amplius immorari triumphum, optatum gradum tuisque meritis debitum libenter impertiri propero. Itaque, auctoritate mihi delegata a procancellario reverendissimo et devoto, amplissimorum patrum te nobilem dominum XXX medicinae doctorem creo, facio, nuncupo et promulgo cum omnibus privilegiis a summis pontificibus ceterisque Europae principibus Academiae nostrae concessis : et ut majorum solito mori satisfiat, insignia doctoralia tibi lubentissime confero.

En igitur pileum quadratum flosculo purpureo coruscantem, quem capiti tuo impono, ut tibi sit novum ad ampliandam doctrinam incitamentum. Annulum aureum digito tuo injungo : hunc olim Musae medico, aegrotantium servatori, dono dedit imperator Augustus. Sit tanquam adeptae nobilitatis et desponsatae medicinae

Descendant alors de sa chaire magistrale et y faisant monter à son tour le jeune docteur, le promoteur continuait : « Asseyez-vous maintenant dans cette chaire magistrale, cher docteur et ami, sans orgueil pour le nouveau titre qui vous est conféré, mais pénétré de la responsabilité de votre nouveau rôle : la Faculté vous donne aujourd'hui le droit d'enseigner ; mais dans vos leçons aux autres, n'oubliez pas que la simple observation des faits doit passer avant les assertions des systèmes les plus en honneur.

« Il ne me reste plus maintenant qu'à vous féliciter chaleureusement et à vous embrasser comme un ami, priant Dieu de vous donner le bonheur de rendre la santé à ceux qui se confieront à vos soins, et de vouloir bien confirmer par la sienne ma paternelle bénédiction (1). »

Revêtu de ses insignes, le récipiendaire prêtait alors le serment religieux commun à tous les docteurs de l'Université, serment auquel il ajoutait cette phrase : « Je jure aussi que, dès ma seconde visite au malade, je l'avertirai d'avoir à faire appeler le médecin spirituel ; et si, après ma troisième visite, il ne s'est pas conformé à cet avis, je cesserai mes soins auprès de lui. »

Conduit par le promoteur, le nouveau docteur parcourait les rangs de l'assemblée, recevant l'accolade d'abord du primicier de l'Université, puis des docteurs de la Faculté et des amis. De l'amphithéâtre, l'assemblée se transportait à la cathédrale pour y rendre à Dieu ses actions de grâces. La journée se terminait par le banquet traditionnel, où, le bon vin des coteaux du Rhône aidant, les poètes du cru célébraient et chantaient les futures gloires du nouveau docteur.

Notez que, dans ce cérémonial, discours et serments se prononçaient dans cette belle langue latine dont je n'ai pu vous donner

pignus ; simul te moneo ut adeptam nobilitatem virtute illustres, et artem tibi consociatam semper ampliando doctrinae tuo thesauro completes.

Zona aurea lumbos tuos praecingo, quasi te sanctissimo charitatis vinculo obstrictum juberem pauperum aegrotantium saluti semper invigilare.

Libros tibi offero primum apertos, ut ex aliorum experientia fias experientior, deinde clausos, ut discas absque alieno adminiculo morborum naturam investigare.

(1) Sedeas in hac magistrali cathedra, doctor carissime, nec te superbum faciat summa tibi collata nostri magisterii auctoritas, sed potius te perterreat impositum magistro docenti gravissimum onus. Et alios docens, ne unquam obliviscaris quod nuda observatio sit semper splendidis systematibus praeponenda.

Nunc mihi tantum superest ut de adepto gradu tibi verissime gratuler, et te amicissime amplectar, Deum optimum maximum enixe deprecando ut tibi felicitatem, aegrotisque tuae curae committendis salutem impertiatur, et coelesti sua benedictione paternam meam benedictionem confirmare dignetur.

qu'une traduction bien incolore, et, certes, le latin de Pancin, comme celui des actes de l'Université d'Avignon, n'a rien de Moliéresque ou qui prête au rire : ce pauvre latin qu'un imbécile, il y en a partout, voulait tout récemment proscrire de l'enseignement comme inutile !

Nous voyons aujourd'hui d'un œil un peu sceptique ces vieilles traditions et ce cérémonial suranné, qui environnaient de leur auréole mystique la collation du grade de docteur. Pour moi, je regrette ce vieux cérémonial, poétique comme les ruines ; je le regrette, tout en reconnaissant l'impossibilité d'y revenir (1), car, hélas ! notre génération, dans sa matérialisation pratique, ne croit plus à la poésie des choses, et c'est bien de nous qu'on peut dire :

Nous, vieillards nés d'hier, qui nous rajeunira ?

II

LA PRATIQUE ET L'ENSEIGNEMENT DE L'OPHTALMOLOGIE AU XVIIIe SIÈCLE

Je n'ai pas la prétention de vouloir faire de Pancin un oculiste, ni un professeur d'oculistique. Il ne se livra pas à la pratique de l'oculistique et n'enseigna de cet art que ce que comportait le cours classique de pathologie à cette époque.

L'enseignement de l'ophtalmologie en France a été bien intermittent. Vers le XIIe siècle, Montpellier posséda passagèrement un professeur d'oculistique en la personne de Bienvenu de Jérusalem, et le manuscrit français que nous possédons de cet

(1) Seule la Faculté de médecine de Montpellier a conservé un souvenir de ces vieilles traditions : immédiatement après la collation du grade, le nouveau docteur lit un résumé du serment de la collection hippocratique. Ce résumé, dont la rédaction doit remonter tout au plus à la fin du XVIIIe siècle, est plein de sages enseignements ; sa forme grotesque, qui la fait ressembler à une formule d'arrière-loge maçonnique, prête un peu au rire. Le voici à titre de curiosité : « En présence des maîtres de cette École, de mes chers condisciples et devant l'effigie d'Hippocrate, je promets et je jure, au nom de l'Être suprême, d'être fidèle aux lois de l'honneur et de la probité dans l'exercice de la médecine. Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent, et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail. Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira les secrets qui lui seront confiés, et mon état ne servira pas à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime. Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres, je rendrai à leurs enfants l'instruction que j'ai reçue de leurs pères. Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque ! »

auteur serait la transcription du cours professé à Montpellier (1). Mais Bienvenu de Jérusalem ne fit pas un long séjour dans cette ville : comme ses confrères, il déambulait de cité en cité, n'ayant d'autre supériorité sur eux que de donner, outre ses soins aux malades, des leçons fort goûtées des auditeurs, si nous en jugeons par le nombre et la diversité des manuscrits qui nous en restent. Au XIII[e] siècle, les chirurgiens Roger de Parme, Brunnus, Théodoric, Guillaume de Salicet, Lanfranc, ont emprunté aux arabes quelques chapitres d'oculistique qu'ils insérèrent dans leurs traités, sans aucune idée personnelle.

Au XIV[e] siècle, Guy de Chauliac et Jean Yperman, dans leurs *Compendils de chirurgie,* traitent à fond l'oculistique ; mais ces chapitres sont des compilations impersonnelles qui montrent le peu de pratique que leurs auteurs avaient de cet art, et n'ont, pour ainsi dire, qu'un intérêt bibliographique.

Le corps des chirurgiens-barbiers avait alors déjà commencé à se diviser. La première réglementation concernant les chirurgiens (2) se trouve dans le livre des métiers colligé par Boileau vers 1268. La chirurgie est un art manuel dont les statuts sont placés entre ceux des chapeliers et ceux des fourbisseurs. Les chirurgiens sont soumis à l'autorité du prévôt de Paris, chef de droit de toute corporation. Cette première réglementation avait pour but de séparer les chirurgiens-barbiers d'avec les simples *tonsores,* du moins au point de vue des attributions, puisqu'ils faisaient tous partie de la même corporation.

L'inobservation de ces statuts amena, en 1301, une ordonnance du prévôt de Paris, Renaud Barbou, successeur de Boileau ; ordonnance royale, en 1311, renouvelant la prohibition, faite en 1301, de pratiquer la chirurgie, aux barbiers non reconnus dignes et capables par les *maistres* jurés de la corporation ; nouvelles ordonnances identiques en 1352 et 1354.

Ces ordonnances étaient inobservées, comme l'indique leur multiplicité, et les barbiers à robe courte, les barbiers non diplômés, faisaient de la chirurgie au nez et à la barbe des barbiers à robe longue ou *maistres en cyrurgie.*

L'ordonnance de 1372 donna gain de cause aux barbiers

(1) Voir notre édition du *Compendil* de Bienvenu de Jérusalem. Paris, Maloine, éd., 1900.

(2) Sur l'origine et l'histoire de la corporation des chirurgiens, je ne connais rien de mieux fait que l'ouvrage de Franklin : *La vie privée d'autrefois : les chirurgiens.* Paris, Plon, in-18, 1893.

ignorants et confirma leur privilège *de bailler et administrer emplastres pour apostumes et plaies ouvertes.* En pratique, ce devait être un terrain bien difficile à délimiter que celui des apostumes et des plaies ouvertes.

Plus tard, la scission s'accentue encore entre les deux classes de barbiers. En 1396, les maîtres, pour relever le niveau de l'ordre, exigent des apprentis qu'ils connaissent le latin.

Qu'en résulta-t-il ? C'est que bientôt, se considérant comme des lettrés, les chirurgiens dédaignèrent la pratique manuelle et végétèrent dans l'ignorance : ils pontifiaient la chirurgie sans la pratiquer, s'éternisant en des luttes stériles entre eux ou avec la Faculté de médecine, jalouse de ses privilèges et des empiétements qu'ils faisaient sur son domaine. Comme ignorance pratique, la Faculté de médecine n'avait d'ailleurs rien à envier au Collège de chirurgie : elle réduisait la médecine à des discussions et des ergotages puérils, et toutes les grandes découvertes, tous les travaux importants se sont faits en dehors d'elle, et pour ainsi dire malgré elle.

C'est du rang des simples barbiers que sortit le rénovateur de la chirurgie en France, et quand les maîtres chirurgiens voulurent, dans leur intérêt, l'agréer dans leur collège, comme Paré n'avait été « *en sa jeunesse en grec ne en latin institué* », on fut obligé de faire un accroc aux règlements, et de l'admettre sans examen.

A côté de ces deux classes oficielles, les *chirurgiens barbiers* et les *maîtres en chirurgie,* figurait une troisième catégorie, les *inciseurs ;* ceux-ci pratiquaient les grandes opérations qui étaient en dehors des privilèges des simples chirurgiens barbiers, et que les ignorants et pusillanimes maîtres en chirurgie n'osaient entreprendre : ils taillaient les malades atteints de la pierre, ils opéraient les hernies, les fistules à l'anus, abaissaient la cataracte, cautérisaient les fistules lacrymales, raclaient les ungules, traitaient les opilations, arrachaient les dents. Souvent, ils furent sinon protégés, du moins officiellement reconnus par les règlements : vers le XIII[e] siècle, certaines villes, telle Avignon, admettent dans leurs statuts qu'un chacun peut pratiquer les opérations précitées sans aucune licence ni maîtrise en chirurgie, parce qu'elles sont du nombre de celles qui s'apprennent par le seul usage et longue expérience (1).

(1 Licebit autem cuicumque, et sine in Chirurgia magisterio aut magistrorum in Chirurgia approbatione, manu operari, et his qui calculos a vesica extrahunt, aut ab oculis suffusiones, quas vocant chatharactas, deponunt, aut hervis sive rupturis

Qu'est devenue l'étude de l'oculistique dans ce milieu bizarre où portent le titre de chirurgiens ceux qui pratiquent le moins la chirurgie ? Les grands chirurgiens du XVI[e] siècle, tel Paré, ne s'occupent que très accessoirement des maladies des yeux (1). Fabrice d'Acquapendente avoue avoir abandonné la pratique de l'oculistique, et en particulier l'opération de la cataracte, laissant cela, dit-il, à ceux que nous appelons à bon droit oculistes. La plupart des chirurgiens, *ne amplius dicam,* avaient fait comme lui : c'est ce que constate, à Montpellier, son contemporain Rivière : « A cause de son issue douteuse, raconte-t-il, l'opération de la cataracte a été délaissée par les chirurgiens ordinaires. Elle est abandonnée aux vulgaires abaisseurs qui vont de ville en ville s'exerçant plus fréquemment à cette opération. C'est à eux qu'il faut s'en rapporter pour le choix de l'époque favorable et du mode opératoire (2) ».

A Paris, les statuts des chirurgiens de 1699 traitent les oculistes exactement comme les bailleurs-renoueurs, les arracheurs de dents et les lithotomistes. Il leur est interdit d'avoir aucun étalage et d'exercer dans la ville ou les faubourgs, s'ils n'ont été jugés capables par le premier chirurgien du roi. Ce semblant d'examen se composait d'un seul acte, « *dans lequel le candidat était interrogé tant sur la théorie que sur la pratique* ». Après cela il pouvait prendre le titre d'*oculiste expert ;* mais il ne pouvait, sous aucun prétexte, aspirer à faire partie de la communauté ou du collège des chirurgiens. Ces oculistes experts paraissent avoir été peu nombreux : la plupart des praticiens se passaient de diplômes et se soustrayaient à la juridiction du premier chirurgien du roi.

medentur manu, sicut et iis qui dentes extrahunt, et similia exercent, quae usu tantum et nuda experientia comparantur. *Statuts d'Avignon,* édition de 1613, lib. I, rubr. 21, art. IV.

L'édition française-latine de 1698 traduit ainsi cet article : « Sera aussi permis à tous opérateurs, sans maîtrises en Chirurgie ny approbation d'aucuns maistres, opérer de leurs mains, comme tirer la pierre, oster catharactes des yeux, guérir hernies ou ruptures avec opérations manuelles, arracher les dents, et faire autres œuvres que l'on apprend par le seul usage et longue expérience.

(1) Je ne parle pas du *Traité des maladies des yeux* de Guillemeau (1585) ; c'est un commentaire de Celse et de Paul qui montre, non pas l'ignorance, mais l'absence complète de pratique de l'auteur. Le seul traité intéressant au point de vue de la pratique de cette époque c'est l'Οφθαλμοδουλεια de Bartisch (1583).

(2) Cataractae operatio aliquando succedit feliciter, pluries vero infeliciter, ita ut ex ea non pauci visum in perpetuum amiserint. Haec autem operatio propter incertum eventum a Chirurgis ordinariis non solet exerceri, sed ab operatoribus vulgo dictis qui per varias urbes vagantes frequentius sese in operatione exercent : atque ita operandi tempus et modus illis protinus committendus. — Riverii *Praxis medica,* Paris, 1648, t. II, p. 35.

Au XVIIIe siècle, l'oculistique entra dans une phase nouvelle : avec Maitre-Jan, Brisseau, Saint-Yves, elle sortit de l'ornière de la routine et des mains des empiriques ; mais en faisant peau neuve, cet art n'a pas perdu toutes ses anciennes habitudes de charlatanisme, surtout dans sa façon de se faire annoncer au public.

Avignon, au XVIIIe siècle, possédait un oculiste célèbre, Pamard ; malgré cela, la ville était périodiquement visitée par des ambulants : Taylor, Janin, Pellier de Quengsy, Daviel, Demours, remplissaient le *Journal d'Avignon* du bruit de leurs exploits :

« Le chevalier Taylor, oculiste du roi de Pologne Stanislas et du feu roi de Pologne Auguste III, du feu prince royal de Pologne, de l'électeur de Saxe, de la cour de Rome, de l'empereur, des rois d'Angleterre et de Danemark, de Suède, de tous les électeurs du Saint-Empire, et de plusieurs autres têtes couronnées et souverains de l'Europe, membre de diverses sociétés savantes et auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'œil et l'art de guérir ses maux, écrits par lui-même en différentes langues, suite d'une pratique de longues années et des plus étendues que personne n'ait égalée dans ce siècle, est arrivé en cette ville (Lyon) et logé au Palais-Royal. Toutes les personnes affligées de la vue s'empressent de s'y rendre et trouvent auprès de lui des meilleurs soins avec tout ce qui convient pour leur rétablissement. Plusieurs personnes de distinction ont heureusement passé par ses mains et nombre d'autres se présentent à tout moment. Ce grand artiste donna, le 24 de ce mois, une Académie publique, selon sa nouvelle manière de rétablir la vue, et il s'y trouva un grand nombre de personnes de la Faculté et de ce qu'il y a de plus distingué dans la ville. On voit chez lui l'appareil anatomique de l'œil et de ses diverses parties représenté en cire, ouvrage achevé et d'un travail immense, l'unique qui existe en ce genre, et qui est surtout essentiel pour connaître les maladies des yeux et l'art de rétablir la vue. Le chevalier de Taylor ne pourra pas faire un long séjour dans cette ville, quoique les occupations qu'il y trouve et dont il est accablé le demandassent ainsi : ses affaires l'appellent en Italie. Il passera par Avignon, et compte d'y arriver avant la mi-août. La célébrité de son nom répandu dans toute l'Europe, et le gracieux accueil dont il a été honoré par la pluspart des testes couronnées et des princes de cette partie du monde, sont autant de titres qui doivent le faire considérer comme un homme consommé dans la connaissance des maladies des yeux (1). »

Janin ne se contente pas de soigner les yeux, il traite aussi diverses maladies :

« M. Janin, médecin oculiste, animé de zèle pour l'utilité publique, réitère les offres obligeantes de recevoir chez lui toutes sortes de personnes, de quelle espèce de maladie dont elles puissent être atteintes, pour y recevoir une prompte et radicale guérison, comme la manie ou folie, l'épilepsie, les écrouelles, l'hydropisie et autres maux dont le détail serait trop long ; de même que toutes sortes de maladies vénériennes qu'il guérit parfaitement, sans flux de la bouche, pouvant sortir et vaquer aux affaires ordinaires. M. Janin, dont la générosité est connue, se fait un devoir de loger, nourrir et opérer gratis les pauvres affligés de la cataracte, laquelle il met hors de l'œil, laissant à la personne opérée l'espoir certain du rétablissement de sa

(1) Le *Courrier d'Avignon*, 2 août 1767, p. 252.

vue. Son eau spécifique pour les maladies des yeux continue d'avoir les plus heureux succès : ce que prouvent un grand nombre de certificats et lettres de remerciements dont il a composé un recueil qu'il a fait imprimer et duquel il fait présent à chacun. L'on peut s'adresser à M. Janin en toute confiance et sans crainte de lui être à charge : ses soins, ses veilles, ses travaux sont entièrement consacrés au public. Il le prouve suffisamment en donnant gratis ses conseils aux personnes qui le consultent de vive voix ou par lettre, lesquelles on est prié d'affranchir jusques à Avignon, à l'hôtel de la commanderie de Saint-Jean de Rhodes, vis-à-vis Saint-Agricol, lieu de sa résidence ordinaire. Il répondra exactement sur ce qu'il y aura à faire pour leur parfaite guérison. Le prix de chaque phiole d'eau spécifique pour les maladies des yeux est de 6 livres ; celui des pillules purificatives du sang est de 20 sols la prise (1). »

Pierre Pamard soutenait la concurence par les mêmes moyens :

« De Marseille, le 24 mai. — L'incertitude dans le choix des moyens de recouvrer la vuë, quand on a eu le malheur de la perdre par la cataracte, est un malheur de plus, qu'il est important de détruire. Des oculistes ambulans tâchent en vain d'insinuer, par des distinctions aussi ridicules que rusées, que les différens degrés d'altération du cristallin, ou de ses enveloppes, doivent faire varier l'opération ; il importe peu que la cataracte soit ancienne ou recente ; sa consistance plus ou moins grande ne met aucun obstacle à l'extraction. Le sieur Pamard, maître chirurgien d'Avignon, fait cette opération par extraction, selon sa méthode dans tous les cas de cataractes ; la perfection dépend d'un petit trefle pour fixer l'œil, qu'il inventa en 1758. Le nommé Joseph Gautier, habitant de Saint-Mitte en Provence, que le sieur Pamard opera dans le mois d'avril dernier, a recouvert la vuë. M. Charensol, du lieu de Richerenche, près Valréas, a eu le même avantage, ainsi qu'une pauvre femme opérée à l'hôpital. Le succès de la même opération faite aux deux yeux à la sœur Thérèse, religieuse hospitalière, a été si complet, qu'en moins de trois semaines, elle fut en état de vaquer à ses fonctions ordinaires. Les préparations relatives aux tempéramens des malades avant l'opération contribuënt beaucoup à prévenir les accidens qui peuvent survenir pendant la cure, et en abrègent la durée ; d'où il s'ensuit que la vuë est toujours meilleure. Le sieur Pamard, quoique particuliérement occupé à l'étude des yeux, ne néglige point celle qu'il doit aux autres parties de son art. On pourroit citer les succès qu'il a eus dans l'opération de la taille, etc. Il est actuellement à Marseille, où il a été appellé par plusieurs personnes (2). »

Chaque chirurgien, chaque oculiste, avait ses remèdes secrets : Daviel laisse à sa veuve de fameuses recettes, si nous croyons le factum suivant :

« Le feu sieur Daviel, oculiste du Roy, connu de toute l'Europe par ses grands talents pour le traitement des maladies des yeux, et par ses succès dans les différentes cours où il avait été appelé, a laissé à sa veuve le secret d'une eau ophtalmique propre à conserver les vues faibles et fatiguées, et qui, dissipant les brouillards, les remet dans leur état naturel. Elle dissipe aussi le commencement de cataracte, et guérit promptement l'inflammation et la plupart des maladies des yeux. Madame veuve Daviel a encore une pommade qui guérit radicalement les taches des yeux et les ulcères qui viennent autour des paupières. Cette eau ophtalmique est d'autant plus supérieure à tous les collyres connus, qu'il n'est pas besoin de compresses ni de bandes pour en faire usage. Il faut seulement en appliquer un peu, pendant

(1) Le *Courrier d'Avignon*, 14 novembre 1755, p. 368.
(2) Le *Courrier d'Avignon*, 29 mai 1767.

quelques moments, sur les yeux des malades, le soir et le matin, de la manière qui est portée dans le mémoire imprimé qui est donné avec l'eau. M. Joyeux, médecin du roi, en a reconnu et attesté les bons effets. Le prix de la bouteille est de six ou trois livres, de même que celui des pots de pommade. Madame veuve Daviel demeure à Marseille, rue de la Caisserie, près la Grande-Miséricorde (1). »

Nous venons de voir que Janin avait, outre son eau spécifique pour la vue, un remède contre la vérole : mon compatriote Pierre Pamard avait acquis fort cher un spécifique contre la scrofule (2).

Jusques en 1765, il n'y eut en France aucun enseignement officiel pour l'oculistique : c'est Lamartinière, premier chirurgien du roi, qui fonda à Saint-Côme, en novembre 1765, une chaire d'ophtalmoïatrie, avec Deshais-Gendron comme premier titulaire : Deshais prit dès lors le titre de *professeur et démonstrateur royal pour les maladies des yeux aux écoles de chirurgie.*

Dans les facultés de médecine, l'enseignement de l'ophtalmologie n'était pas complètement abandonné : certains professeurs, tels, à Montpellier, Rivière, au XVIIe siècle ; Boissier de Sauvages et Haguenot (3) au XVIIIe ; à Avignon, Pancin, en sont la preuve.

Rivière, dans le second volume de sa *Praxis medica,* donne une monographie médicale assez complète des affections oculaires. Sauvages, dans sa *Nosologia methodica,* a surtout bien étudié les anomalies de la réfraction. Dans la même catégorie se placent les leçons magistrales d'oculistique de Boerhaave.

C'est à ce titre que Pancin s'est occupé d'oculistique : son bagage ophtalmologique se compose de notes sur le cours de M. Chirac et de son *Traité sur l'Hypopion.*

Du premier de ces manuscrits nous ne transcrirons que les titres des chapitres de la partie intitulée : *De morbis oculorum.* Les voici :

I. De ophtalmia.
II. De phlictenis.
III. De gutta serena aut glaucoma.
IV. De la suffusion ou cataracte.
V. De l'aegilops ou fistule lacrymale.
VI. De l'unguis des yeux.
VII. De l'épiphora.
VIII. De l'hydrophtalmie.

(1) Le *Courrier d'Avignon,* 17 septembre 1753-1773, p. 308.

(2) « Si vous avez des scrofuleux, envoyez-les-moi. Mon père paya fort cher un secret au moyen duquel il a rendu de grands services à ces sortes de malades. Je l'ai vu faire des miracles à l'hôpital Saint-Bénézet, dont nous étions chargés, qui leur était uniquement destiné. » — *Lettre de J.-B.-Antoine Pamard au citoyen Waton, de Carpentras,* le 31 octobre 1799.

(3) Haguenot, in *Tractatus de morbis capitis externis,* Avenione, 1751, 239 p., in-18. Cet ouvrage comprend les maladies des yeux et des oreilles : les maladies des yeux occupent les 119 premières pages.

Nous donnons en entier le *Tractatus de Hypopio*.

Les auteurs dont s'est inspiré Pancin dans son dernier ouvrage sont : Guillemeau, Rivière, les deux Fabrice, Saint-Yves, Maître-Jan, Woolhouse, Mauchart, Heister, Bidloo, Bass, Nuck, Wolf. On voit que l'érudition de Pancin était profonde, et, quoique médecin, il ne négligeait pas la lecture des œuvres des chirurgiens réputés. Aussi ne serons-nous pas étonnés de voir développée dans ce travail la partie chirurgicale du traitement de l'hypopion. Mais il ne faut pas y chercher une pratique et des innovations personnelles, comme dans les œuvres de son compatriote Pamard : en effet, Pamard était un praticien de l'oculistique, Pancin un théoricien ; Pamard était un chirurgien mettant la main à l'œuvre, Pancin un professeur de pathologie enseignant *ex cathedra*. Son œuvre nous donnera du moins une idée des notions d'oculistique que les étudiants emportaient des Facultés à la fin XVIIIe siècle.

Tractatus de Hypopio

Auctore Joanne Claudio Pancin, medicinae et botanicae professore in Universitate Avenionensi.

I. — Hypopii definitiones.

Hypopium oculorum dicitur morbus in quo pus anticam oculi cameram, corneam inter et iridem, occupat.

Varia est hypopii, apud Saint-Yves (1), definitio : is enim puris collectionem inter corneae pelliculas, ceu corneae abcessum, puris vere in antica oculi camera stagnationem, erosa prius vel disrupta interiori corneae lamella, onyx dicit.

Alii, ut Rivière (2), onyx adesse dicunt, cum pus sub cornea in prima oculi regione in circulo iridis, figuratum instar unguis resecti, delitescit.

Audiendus potius Guillemeau (3) (ex Mauchart) (4), qui pyosim pro genere, unguem vero seu onix, et hypopium pro speciebus constituit. Unde onyx dicit puris collectionem inter corneae membranas circa iridem, quae ungues resectos vel lunulam illam albidam ad radicem unguinum hominis observandam refert.

Accidit quandoque quod loco puris quod hypopium efformat, sincerus sanguis rutilus effundatur in ista oculi regione. Hunc morbum, quem hypochyma, haematodes vel hiphaema vocat, vidit et sanavit Mauchart in puella decenni, cui oculus globo, e

(1) Saint-Yves Charles (1667-1733), l'oculiste bien connu; auteur d'un *Traité des maladies des yeux* paru en 1722, réimprimé en 1767, traduit en allemand en 1730, en anglais en 1731.

(2) Rivière (ou Riverius) Lazare (1589-1655), professeur de médecine à Montpellier. Les 90 premières pages de sa *Praxis Medica*, t. II (Paris, 1640), sont consacrées à l'étude des maladies des yeux.

(3) Guillemeau Jacques (1520-1613), l'ami d'Ambroise Paré. Auteur d'un petit ouvrage sans grande valeur intrinsèque : *Traité des maladies de l'œil qui sont au nombre de 113*. Paris, 1585.

(4) Mauchard Burchard David (1696-1751), professeur à Tubingen, a laissé de nombreuses monographies sur l'oculistique.

limo exsiccato, mediante arundine pneumatica, fortiter percussus fuerat, sanavit, inquam, sacculorum resolventium in vino coctorum diligenti et tempestiva adhibitione, necnon simul internorum temperantium praescriptione, et vesicatoriii in brachio istius lateris applicatione, oculo vitaque intra triduum salvis.

II. — Hypopii diagnosis.

Hypopium dignosces a cataracta membranacea instar albidissimi et floccosi phlegmatis aliquando, sed rarissime in oculi regione anteriore suspensa, et fluctuante, vel ad fundum subsidente ad circulum internum corneae : 1° colore multo albidiori cataractae ; 2° consistentia tenaciori vel adeo fluxili, uti materia hypopii purulenta ; 3° camerae anterioris inaequali repletione ; 4° difficiliori, in posticam oculi cameram sub oculi frictione et capitis inclinatione, retrocessu, quemadmodum fit in hypopio ; 5° tandem nulla symptomatum dolorificorum molestia. Solum enim adest in cataracta hocce visus impedimentum vel haec visus abolitio quatenus velum pupillae ac crystallino obducit.

Dignosces a fragmentis vel frustillis lentis crystallinae forte fortuna vel studio quod subinde fit, quando conciditur per operationem cataracta, vel vulnere quodam discerpta, in anticam oculi regionem commigrantibus, ibique deinde ad fundum subsidentibus, si attendas quod hae crystallini particulae tanquam solida, albida, distincta corpuscula in humore aqueo suspendantur, fluctuent aut sese motirent per oculi frictionem, qui ipse nec turbidus, nec inflatus, nec ulcerosus existit, nisi operatio sinistre sit peracta.

Hypopium speciosissime refert, lymphae fluxilis, albidae, instar lactis, e cataracta lactea acu perfossa erumpentis in anticam oculi cameram, et humorem aqueum lacteo colore obscurantis, successive fundum petentis, congestio. Differt tamen a vero hypopio hujuscemodi obnubilatio generationis modo, symptomatibus, durationis tempore, ita ut si non e vestigio statim dignoscas, brevi tamen post disjudices facile.

Dignosces etiam facile hypopium a globulorum mercurialium in fundo primae oculi regionis fluctuatione, quos aliquando in hominibus inunctionem et salivationem mercurialem passis videre est, quosque observavit Woolhouse (1) e frequenti deauratione,

(1) Woolhouse John Thomas, célèbre oculiste et charlatan anglais du commencement du XVIIIe siècle, auteur de plusieurs ouvrages.

atomisque mercurii vivi intra haustis. Praeterea licet non dignoscentur, quae vero conducit hypopio, eadem globulorum mercurialium exclusioni convenit curatio.

III. — Hypopii causae.

Hypopii causae sunt quaecumque inflammationem sanguinis, extravasationem, congestionem, suppurationem procreare valent. Hae referantur: 1° excoriationes, erosiones, ulcerationes variae in partibus oculi interius et exterius, et hic mentio fuit de abcessu inter corneae lamellas intrarupto, de pustula cum inflammatione circa cornae circulum externum, eo loco quo tunicae oculi in circulo coeunt, de corneae exulceratione in interna ejus superficie, de abcessu, pustulave uveae sive postica superficie ; 2° organi hujusce laesiones ab ictu, jactu, contusione, combustione, vulnere ; 3° morbilli et variolae praegressae, oculis labem inferentes ; 4° cephalea, ophtalmia gravis ; 5° varia corpuscula heterogenea oculis illapsa ; 6° sanguis intra cavum regionis oculi anticae extravasatus et suppuratus.

IV. — Hypopii symptomata.

In hypopio : 1° pus adest ab initio, albidum, deinde successive flavescens, primo minore quantitate congestum infra pupillam in confinio iridis et corneae, sese manifestans sive ad hujus circulum internum, tunc segmentum sphoerae, vel lunam cornutam referens, deinde majore quantitate auctum, ad pupillam quandoque ascendens, et per eam in secundam oculi cameram transiens, nunc totum iridem ac pupillam contegens, saepius tamen in mediocri quantitate, citra incrementum subsistens pluribus non modo diebus, sed et septimanis ; 2° globosa oculi configuratio et prominula convexitas corneae in salvo manent, vel in ellipticam proeminentiam anterius acuminantur ; 3° pupilla segniorem obtinet contractionis et dilatationis motum, et quando plus augetur copia puris, tanto magis angustatur pupilla ex observatis Woolhouse. Si quidem processum ciliarium motrices fibrae se contrahendo dilatant, ampliantque pupillam, remittendo autem, angustant et constringunt pupillam. Jam vero si attendas quod pus iridi incumbens hanc premat, sicque tenerrimas processum ciliarium fibras aggravet, quo minus inflari et turgere possint, necesse est pupillam in eodem diametro prestare, et aucta magis magisque per puris incrementum modo accusata

compressione, diametrum pupillae magis quoque constringi et angustari; 4° lumen molestum et dolorificum ex irritatione et tensione fibrillarum nervearum et muscularium spasmodica inflammatoria; 5° visus obscuratur magis magisque, et tandem vix luminis et tenebrarum remanet perceptio.

Jungitur ut plurimum hypopio: 1° ophtalmia interna et externa; 2° corneae nebulosa et ulcerosa obscuratio in superficie convexa, vel concava, vel media inter ejus lamellas; 3° dolor pulsatorius et terebrans in oculo affecto, capite et tempore lateris affecti, vehemens, immanis, sive continuus, sive periodicus; 4° tandem superveniunt, maxime cum debita negligitur cura, nauseae, febris symptomatica inflammatoria, agripnia pertinax, et ipsae convulsiones.

V. — Hypopii prognosis.

Quod prognosim in genere, hypopium est affectus gravis et periculosus, qui tempestivam sollicitamque sibi vindicat curam medicam et chirurgicam. Quo pus acrius, copiosius et flavidioris est coloris, eo majorem incutit metum ne arrodatur iris aut destruatur totius interna oculi structura et fiat suppuratio destructoria quae *serpedon* vocatur. Metuendum etiam ne cornea erosa, perforata, proptosim uveae post se trahat, vel fistulam relinquat, ne iris, a cornea cui adhaeret in basi, circulariter divulsa, postea motum praeternaturalem tremulum, subsultorium incurrat qui *hippus* dicitur; fibrillarum enim iridis muscularium aliquae a suo principio et puncto separatae inaequalem et tremulum incurrunt motum ac palpitationem cum reliquae integrae relictae se contrahunt sub actione sua musculari. Nec minoris momenti est, si iris, evacuato pure, et excoriata, cum corneae concavae interiori lamella coalescat, unde synechia; aut si crystallina lens, ligamento suo ciliari et tunica arachnoïdea soluta, et e sinu vitrei excidens, in anteriorem oculi regionem elabatur. Accidit quandoque, et reipsa idem observavit Woolhouse, sub ipsa hypopii operatione, cum pus et humor aqueus artificiali corneae foramine effluunt, lentemque crystallinam protrudi intra foramen pupillae; hoc in casu usus est Woolhouse specilli in vulnus per operationem hypopii ante factum immisso, quo crystallinum feliciter repressit, visu postea in integrum restituto. Haec omnia prognosim periculosum faciunt.

Levioris vero sunt momenti, visus non semper adeo perfectus et acutus qualis antea viguit, vel cicatricula in eo cornea loco

remanens, ubi vel a pure exitum sibi parante, vel instrumento chirurgico perforata fuit, modo pupillae foramini adversa, vel ampla nimis, radios luminis intercipiendo, caecitatem procreet ; vel tandem coloris iridis in oculo affecto e naturaliter yriseo, aut caesio, in fuscum vel nigrum mutatio. Hanc coloris iridis mutationem per hypopium inductam pendere vult Mauchart ab obstructione vasorum quae diversimode coloratum in variis hominum iridibus humorem vehunt. Obstruuntur vero vasa triplici de causa : 1° a compressione ob pus incumbens ; 2° vel a stagnatione ac stasi sanguinis et limphae in subtilissimis atque numerosissimis uveae vasculis ; 3° vel ab utraque simul causa. Hanc obstructionis hypothesim confirmat, ait idem auctor, therapeia, cum applicatis oculo epithematis et sacculis resolventibus, et administrata sanguinis ventilatione specialissima per ophtalmoxysim, inductus iridi color successive restituitur in naturalem dilutionem.

VI. — Hypopii curatio.

Quoad curationem, quinque, ex Mauchart, adsunt indicationes.

Prima indicatio : Ulterior impediendus humorum affluxus atque puris collectio, effusio arcenda, stagnatio impedienda. Huic satisfaciunt venaescitio in pede revulsoria ; dein, si opus sit, repetenda e brachio, jugulave, aut ex vena frontali quam in oculorum morbis frequenter secandam suadet Celsus, vel e vena angulari quae prope canthum internum decurrit, auctore Guillemeau. Ad eumdem concurrunt scopum cucurbitularum scarificatarum in dorso vel humeris applicatio, palpebrarum internae superficiei in oculo affecto scarificatio a Woolhouse multum laudata, frictiones in dorso et artubus asperiores, pediluvia tepida domestica lixiviosa, suppedaneorum rubefacientium imo et vesicatoriorum in artubus superioribus et inferioribus atque nucha diu suppurantium usus, cacochimiae apponenda enoproctica (?), alvus libera servanda, clysmatibus emollienda, mensium et hemorroïdum fluxus respiciendus movendus, decubitus capite magis erecto quam declivi instituendus.

Secunda indicatio : Pus in primam oculi regionem effusum dissipandum, resolvendum. Haec puris resolutio, licet Bidloo (1)

(1) Bidloo Govert (1649-1713), chirurgien à Leyde, in *Opera omnia anatomico-chirurgica*, Leyde, 1715.

et Bass (1) impossibilis censeatur, obtinetur facile tamen, modo pus copia et spissitudine haud peccet, epithemathibus et sacculis resolventibus, cataplasmatibus, necnon collyriis eadem virtute resolvente gaudentibus. Hanc formulam pro epithematibus et sacculis resolventibus concinat Mauchart :

R. Herbarum serpoli, origani, hissopi, florum lavendularum, sambuci ana manipulum ß, croci austriaci 3 ß, camphorae ℈ I, olibani, seminis fœniculi ana 3 I : misce, eoque modico in vino albo vel rubro.

Hoc dococto foveatur oculus, vel fiant saccculi totam oculi regionem externam obducentes, iisdem medicamentis infarcti in vino, vel admixta aqua calcis vivae decocti. Vapor quoque hujusce decocti admitti poterit modice calens inter diductas palpebras ad oculi bulbum. Aucta ab applicatione horum remediorum conjunctivae phlogistica rubedo, adauctus dolor pulsatorius oculi internus, necnon palpebrarum subsequens intumescentia boni potius sunt ominis, quam malum portendunt. Repetenda horumce applicatio quolibet trihorio; cane pejus et angue, vitanda horumce refrigeratio. Ad vitandum hocce malum, praesertim nocturno tempore et hiberna tempestate, vix sollicite cavendum.

Cataplasma suadet Mauchart, non solum in hypopio, sed in variis oculorum morbis, maxime, teste ipsius experientia, proficuum. Paratur hocce ex medulla pomi acidi sub cineribus assandi, admixto pulvere croci austriaci ℈ I et camphorae grana V. Loco pomi assandi commendant nonnulli poma putrida. Addit superiori cataplasmati quandoque praelaudatus auctor pulverem radicis ireos florentinae et antimonii diaphoretici.

Damnat usum cataplasmatum in oculi inflammatione Saint-Yves, utpote quae oculum pondere gravent et suppurationem accrescant. Sed hoc de emollientibus tantum intelligendum licet, quandoque emollientia cataplasmata subinde magis resolvant quam effectum maturative suppuratorium producant.

Rivière discutientia in hypopio levia emollientibus admixta suadet, ne scilicet tenuiori parte resoluta, crassior materia fiat et resolutioni haud idonea.

Collyrium hocce commendat Mauchart :

℞. Aquae sambuci ℥ II ß, rosarum 3 I, chelidonii, lavendulae ana 3 ß, camphorae grana III, croci gr. IV.

(1) Bass Heinrich (1690-1754), chirurgien à Halle, in *Observationes anatomico-chirurgico-medicae*, Halae, 1731.

Nuck (1) hoc usus est in hypopio :

R. Aquae rosarum, foeniculi ana ℥ I, tuthiae praeparatae ʒ ß, antimonii diaphoretici ℈ I, tincturae croci ʒ II, aquae reginae hung. (2) ʒ ß.

Woolhouse testatus est Mauchartio, se plus semel feliciter dissipasse hypopium simplici decocto et fomentatione lavendulae, cataplasmate e medulla pomi assati, immixtis huic aliquot granis camphorae, necnon vesicatorio tempori applicato.

Cave ne unctuosa, mucilaginosa, adstringentia atque repellentia in oculo admoveas.

Suadènt quidam cucurbitulam siccam oculo affingendam, sed ex Woolhouse, Fabricium Hildanum (3) et Fabricium ab Acquapendente (4) ideo cribrante, vel cucurbitula calida oculum aduret, nec vero calefacta haud sufficientem praestat attractionem. Mauchart vero contendit quod cucurbitula, licet maxima, sed levius attrahens, periculosa sit, utpote quae majorem humorum affluxum in oculo cieat, quin et corneae crepaturae occasionem praebeat.

Vesicatorium quoque palpebrae superiori applicatum, Lutetiae et Rapellae, Gassendi (5) tempore, refert Woolhouse, mox laudabili, mox sinistro subsequente effectu. Tutior videtur doctissimo Mauchart hujus in partibus ab oculo remotis applicatio, scopo tantum revulsorio.

Refert Galenus medicum quemdam ocularium, nomine Justum, sui temporis multos hypopios sanasse sola capitis concussione donec pus omne disperseret, et in posteriorem oculi cameram retrocederet. Collocans enim aegros in sella rectos, ac capita eorum utrinque a lateribus apprehendens, mox quatiebat adeo ut manifeste pus descendere ipsi videretur.

De Justi curationis veritate vehementer dubitat Wolf J. C. (6) (*Observationum chirurgico-medicarum libri quatuor cum variis interspersis historiis medicis, lib. 1*), hanc operationem neglexit

(1) Nuck Antoine (1650-1692 in *Operationes et experimenta chirurgica*, Leyde, 1692.

(2) L'eau de la reine de Hongrie se compose d'esprit de vin distillé après digestion avec des fleurs de romarin. Lemery, *Cours de chimie*, Paris, 1757, p. 572.

(3) Fabricius Hildanus, Fabrice de Hilden (1560-1634), chirurgien, auteur d'un volumineux recueil : *Observationum et curationum chirurgicarum centuriae*. London, 1641.

(4) Hyéronime Fabrice d'Acquapendente (1537-1619), anatomiste et chirurgien célèbre, auteur de nombreux ouvrages.

(5) Gassendi (1592-1655).

(6) Wolf J. C. (1663-1723) in *Observationum chirurgico-med. libri quatuor*, Quodlimbourg, 1704.

Maître-Jan (1) et contempsit, quod pluries ab ipso tentata fuerit sine fructu. Valentissimam adversus hypopium hanc crebiorem capitis agitationem reputat Heister (2), non solum Galeni auctoritate motus, sed et exemplo hominis cujusdam cui cataracta purulenta perfecte discussa fuit, mira currus agitatione et concussione, quo vectus aeger iter necessarium susceperat. Materiam purulentam hujusce cataractae post uveam rejectam esse censet Heister ; sed an motu attenuata, per corneae poros transpiraverit spatium ? an partim in vasa revehentia venosa et limphatica sit abducta eadem materies ? Utrumque ex Mauchart possibile.

Woolhouse, ore et scripto praedicti Mauchart, testatus est se Justum multoties felicissimo cum successu imitatum fuisse. Collocavit enim aegrum in lecto supinum, ita ut caput circa oram lecti fuerit unius pedis altitudine declivius reliquo corpore, tum vero oculo affecto blande circa partem inferiorem iridis fricato, materia purulenta locum mutavit, et in secundam oculi regionem transmigravit.

Aptior ex Mauchart videtur secunda oculi camera ad resorptionem discussoriam : caeterum si materiae purulentae insignis sit copia, huic recipiendae sufficiens haud praebet spatium secunda oculi regio ; timendum etiam ne, a puris acrimonia, nobiliores longe partes in secunda oculi camera facilius quam in anteriore labem contrahant.

Tertia indicatio : Pus evacuandum per vulnusculum corneae infligendum operatione chirurgica.

Haec vero sic perficitur : collocatur aeger in sedili firmo luci expositus secus ac in cataracta. In operatione enim hypopii lux plena incidens efficere debet, nisi motus pupillae sit abolitus, ut pupilla angustetur et transitum cristallino necnon puri praecludat. Deinde depressa palpebra inferiori, elevata superiore, vel ipsius operatoris, vel adstantis cujusdam digitis, vel hamulo Woolhousiano suspensorio, pertunditur cornea, unius plenioris lineae altitudine supra circulum corneae exteriorem loco ejus inferiore, et vulnusculum sic infligitur lineae unius longitudine paulo majus, ope lanceolae, vel acus ad cataractam, vel punctalis Woolhousiani. Si debitus puris effluxus haud obtineatur, vel

(1) Maître-Jan Antoine, né en 1650 : la première édition de son traité des maladies des yeux est de 1707, la troisième de 1741.

(2) Heister Lorenz (1683-1758), chirurgien et anatomiste, in *Institutiones chirurgicae*, Leyden, 1729.

nimia vulnusculi angustia, vel peccante puris spissitudine, forficulae altero extremo in vulnusculum sufficienter immisso, perficietur transversalis dilatatio lineae vel unius et dimidiae longitudine, vel tenuissimi specilli ope tanquam per auriscalpium extrahatur materia tenax, aut facta per syringam modica blandaque injectione tepida diluatur, atque eluatur ; alii, ut Bidloo, leniore motu, frictione et moderata corneae supra vulnus pressione pus eliciunt ; alii, ope canaliculi ventricosi, ita acuti ut foramen vulnusculi subire possit, ventre amplo instructi, ut pus tactum in illum, non in os sugentis feratur, pus evocant : cavendum est tamen ne tactione nimia ipsum humorem aqueum ex utraque oculi camera extrahant.

Si lens crystallina in operatione, vel post eam, intra foramen pupillae ingeratur, tempestive repelli debet parte convexa specilli. Si vero e ligamento ciliari et e propria sua membrana soluta, in cameram oculi anticam emigraverit, vel integrae, vel in frustula discissae, fiat extractio.

Peracta feliciter operatione, affectus oculus abluitur, si opus sit, aquae vinique portione anatica tepida ; ipsi autem bulbae nihil quicquam instillatur sive resolvens, sive adstringens collyrium, quoniam illa labiis vulnusculi valde ut plurimum hiantibus sese insinuant, necnon ipsi oculi care, et molestum potius stimulum quam resolutionem praestant, vel praecoceam vulnusculi stricturam efficiunt, cum tamen pabulum aliquandiu exigat novae collectionis purulentae vel reditus, aut certe metus.

Satis sit manipulus gossipii, aqua rosarum aut plantaginis admixto albumine ovi madidus, palpebris occlusis admovendus extus frigide. An ex Wooholousio, splenium mucilagini seminis psillii, vel cydoniae aut foenugraeci, extractae per aquam verbenae, foeniculi, rosarum, plantaginis intinctum, additis aliquot camphorae granis, tepidum oculo affecto imponendum, et in singulas tres aut quatuor horas repeti potest. Haec per debitam fasciarum circumductionem firmantur, aeger in lectum ducitur, et capite elevato supinus collocatus, ad quietem, silentium, victum tenuem adstringitur.

Si vero, ut nonnunquam accidit, nova redeat materies purulenta, in incisione prius facta, tenuissimus immitatur specillus, ut ex aperto vulnere nova educatur materies.

Quarta indicatio : Dolores mitigandi. Hi vero vel operationem praecedunt, vel operationem sequuntur. Antecedentium dolorum

promptissimum anodynum esse solet ipsa operatio. Si vero peracta operatio nec tollat, nec dolores mitiget, cataplasma e medulla pomorum vel putridorum, vel sub cineribus assatorum, cum pulveris croci austriani ℈ I, camphorae gr. III, laudani opiati gr. V mixta, palpebris calide applicetur, et interne papaveracea temperantia propinentur. Aut, suadente Mauchart, nocturnae doses praescribantur ex extracto papaveris erratici, poeoniae, castorei, cinnabari, antimonii rectificati massa, pilluli de cynoglosso cum liquore croci succinati, in pillulas formatae.

Si vero dolores a continuata congestione, stagnatione et stasi in suppuratione tendentibus proveniant, conveniunt vesicatoria et blepharoxysis, post operationem aliquoties repetenda. Hanc autem ophtalmoxysim uti nec absolute necessariam deprehendit ante operationem Mauchart, ita nec post eam.

Quinta indicatio : Visus confortandus, acuendus, superato hypopio. In hunc finem commendat Mauchart epithema tonico-resolventia e vino et aqua calcis vivae : palpebrae abluendae aquae lavendulae, sclopet. ana ℥ I, naphae ʒ II, spiritus salis ammoniaci anisati ℥ I, spiritus formicarum ʒ I et ß.

Laudat etiam idem auctor pillulas de saccharo cum mercurio dulci et extracto rutae et valerianae, masticationem frequentem seminum foeniculi et cardamonii saccharo conditarum, variaque tonica et resolventia intus et extus usurpanda. Caeterum aeger aliquandiu a lectione, scriptione, aere frigido, ventoso, alimentis calefacientibus abstineat ; repetitis blandis laxantibus corpus expurgetur.

Ad vulneris consolidationem laudat Mauchart unguentum de tuthia et oleum ovorum.



TABLE DES MATIÈRES

Avignon, imprimerie François Seguin.

PUBLICATIONS DU Dr PANSIER

— CORPS ÉTRANGER DE L'ŒIL. *Montpellier médical*, 1889.

— DE L'EXCISION DU CUL DE SAC CONJONCTIVAL DANS LE TRAITEMENT DE L'OPHTALMIE GRANULEUSE. *Montpellier médical*, 1891.

— RÉTINE PIGMENTAIRE TRAUMATIQUE. *Montpellier médical*, 1892.

— L'ÉLECTRICITÉ EN THÉRAPEUTIQUE OCULAIRE. *Revue internationale d'Électrothérapie*, 1893.

— QUELQUES OBSERVATIONS D'OCULISTIQUE. *Montpellier médical*, 1894.

— LES COURANTS CONTINUS DANS L'HIRIDO-CHOROÏDITE AIGUË. *Annales d'oculistique*, 1894.

— LES COURANTS CONTINUS DANS LES IRITIS ANCIENNES AVEC SYNÉCHIES. *Annales d'oculistique*, 1894.

— LES COURANTS CONTINUS DANS LES IRITIS ET DANS LES IRIDO-CHOROÏDITES. *Archives d'électricité médicale*, 1894.

— LA CHROMATOPSIE DES HYSTÉRIQUES. *Annales d'oculistique*, 1895.

— DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LE TRAITEMENT DES LEUCOMES. *Archives d'électricité médicale*, 1894.

— L'ÉLECTRICITÉ DANS LES TROUBLES DU VITRÉ (HYALITIS, SYNCHISIS, HÉMORRAGIES). *Archives d'électricité médicale*, 1896.

— L'ÉLECTRICITÉ DANS LE TRAITEMENT DES ULCÉRATIONS PROFONDES DE LA CORNÉE. *Annales d'oculistique*, 1896.

— TROIS CAS D'INTOXICATION PAR LA SCOPOLAMINE EN COLLYRE. *La Clinique ophtalmologique*, 1897.

— L'INTRODUCTION DES MYOTIQUES ET DES MYDRIATIQUES DANS L'ŒIL PAR L'ÉLECTRICITÉ. *Archives d'électricité médicale*, 1897.

— L'EXTRACTION DU CRISTALLIN DANS LA MYOPIE FORTE CHEZ LES VIEILLARDS, *La Clinique ophtalmologique*, 1897.

— L'AMAUROSE HYSTÉRIQUE : DÉDOUBLEMENT DE LA VISION CONSTANTE ET DE LA VISION AUTOMATIQUE. *Annales d'oculistique*, 1897.

— LE TRAITEMRNT DE L'ÉPISCLÉRITE PAR L'ÉLECTRICITÉ. *Archives d'électricité médicale*, 1898.

— L'EXTRACTION DE LA CATARACTE PAR INCISION, AVEC LAMBEAU CONJONCTIVAL ADHÉRENT. *Annales d'oculistique*, 1899.

— DE L'EMPLOI DE L'ÉLECTRO-AIMANT POUR RECHERCHER ET DÉCELER LES PETITS DÉBRIS DE FER DANS LES YEUX ÉNUCLÉÉS. *Archives d'électricité médicale*, 1900.

— L'EXTRACTION SOUS-CONJONCTIVALE DE LA CATARACTE. *Annales d'oculistique*, 1901.